

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL****CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**E/CN.4/SR.102/Corr.1
16 June 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

CORRIGENDUM AU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA
CENT DEUXIEME SEANCETenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 26 mai 1949, à 14 heures 30.Page 9

A la 19ème ligne, remplacer le paragraphe par le paragraphe suivant :

"Mlle BOWIE (Royaume-Uni) déclare préférer le texte original. Elle estime qu'il est bon de conserver le mot "seule". Un individu qui ne s'acquitte pas d'une dette contractuelle, alors qu'il a les moyens de le faire, peut s'exposer à des sanctions pénales dans le cas où les tribunaux ont la preuve que son refus de payer est délibéré".